

Ministry of Education

Ministère de l'Éducation

Deputy Minister

Sous-ministre

Mowat Block
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2
Telephone (416) 325-2600
Facsimile (416) 327-9063

Édifice Mowat
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2
Téléphone 416 325-2600
Télécopieur 416 327-9063



NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Directrices et directeurs de l'éducation
Secrétaires-trésorières et secrétaires-trésoriers des administrations scolaires
Directrices et directeurs des écoles secondaires
Directrices et directeurs des écoles provinciales et d'application

EXPÉDITEUR : Steve Marshall
Sous-ministre

DATE : Le 16 octobre 2008

OBJET : **Lignes directrices relatives aux crédits à double reconnaissance obtenus par les élèves dans le cadre de programmes à double reconnaissance de crédit approuvés**

La présente note de service a pour but de préciser les modalités et de fournir la liste des codes de cours à double reconnaissance de crédit approuvés par le Ministère. Les directrices et directeurs d'école doivent utiliser ces codes pour accorder et consigner les crédits obtenus par les élèves du palier secondaire inscrits à des programmes à double reconnaissance de crédit approuvés, dans le cadre de l'Initiative de jonction écoles-collèges-milieu de travail (IJECT) pour l'année scolaire 2008-2009.

L'IJECT est financée conjointement par le ministère de l'Éducation et le ministère de la Formation et des Collèges et Universités et gérée conjointement par la direction du Conseil ontarien des directrices et directeurs de l'éducation (CODDE) et du Comité des présidents (des collèges). L'IJECT et son infrastructure de 16 équipes de planification régionales mobilisent des membres du personnel enseignant et de direction du palier secondaire ainsi que des professeurs et des administrateurs du niveau collégial. Seuls les élèves participant aux programmes à double reconnaissance de crédit approuvés dans le cadre de l'IJECT peuvent obtenir des crédits à double reconnaissance menant à l'obtention d'un DESO, conformément aux dispositions établies dans les lignes directrices ci-jointes.

En 2008-2009, l'IJECT finance 171 programmes à double reconnaissance de crédit, auxquels participent les 70 conseils scolaires de district ayant des écoles secondaires, les 24 collèges d'arts

appliqués et de technologie et environ 4 500 élèves du palier secondaire. Tous les programmes sont fondés sur la collaboration et le partenariat entre les conseils scolaires et les collèges.

Procédures et échéancier pour les programmes à double reconnaissance de crédit approuvés

Les lignes directrices à l'intention des directions des écoles secondaires pour accorder et consigner des crédits à double reconnaissance sont fournies dans le document ci-joint intitulé : *Programmes à double reconnaissance de crédit approuvés - Procédures et échéancier* (pièce jointe n° 1). Également ci-joint se trouvent les codes de cours à double reconnaissance de crédit approuvés par le Ministère en 2008-2009 pour les cours et les programmes offerts au collège (pièce jointe n° 2).

Comme je l'ai mentionné, seuls les élèves participant aux programmes à double reconnaissance de crédit approuvés dans le cadre de l'IJECT peuvent obtenir des crédits à double reconnaissance menant à l'obtention d'un DESO, conformément aux dispositions établies dans les lignes directrices ci-jointes. Les programmes à double reconnaissance de crédit de l'IJECT sont destinés aux élèves du palier secondaire qui ont la possibilité de réussir et d'obtenir le DESO et qui éprouvent les plus grandes difficultés de réussite scolaire dans les programmes ordinaires. Pour ces élèves, les occasions d'apprentissage à double reconnaissance de crédit permettent d'assurer la persévérance, la participation et la réussite scolaire.

L'élève peut cumuler un maximum de quatre crédits optionnels menant au DESO dans le cadre de cours collégiaux et de la composante scolaire d'un programme d'apprentissage qui n'appartiennent pas au curriculum de l'Ontario et dont l'enseignement est assuré par un professeur ou un instructeur du collège. Cette limite de quatre crédits ne s'applique pas aux cours donnés en équipe par une enseignante ou un enseignant du palier secondaire et un professeur ou un instructeur du collège, qui sont fondés sur le curriculum du palier secondaire de l'Ontario et pour lesquels des codes de cours ont été attribués par le Ministère. Ces cours enseignés en équipe et conformes au curriculum du palier secondaire de l'Ontario constituent des éléments essentiels des programmes à double reconnaissance de crédit et donneront également droit à des crédits du collège; toutefois, on n'en tient pas compte dans le calcul du maximum de quatre crédits à double reconnaissance.

Les directrices et directeurs d'écoles secondaires utiliseront de nouveaux codes de cours établis par le Ministère pour consigner le rendement des élèves dans le Bulletin scolaire de l'Ontario et le Relevé de notes de l'Ontario.

Tous les programmes à double reconnaissance de crédit financés prévoient un rôle pour les enseignantes et enseignants du palier secondaire, y compris pour les cours qui ne font pas partie du curriculum de l'Ontario et qui sont enseignés par des professeurs ou instructeurs du collège. Pour tous les modes de prestation de programmes à double reconnaissance de crédit approuvés en 2008-2009, le financement destiné au coût de l'enseignement offert par une enseignante ou un enseignant du secondaire sera fourni dans le cadre des Subventions pour les besoins des élèves (SBE). Tous les cours à double reconnaissance de crédit compteront au titre de l'équivalence à plein temps (EPT) aux termes des SBE en 2008-2009. Consultez la pièce jointe n° 3 : Note de service des sous-ministres adjoints du 11 janvier 2008.

Crédits accordés pour des titres de compétence externes relativement au maximum de crédits à double reconnaissance que l'élève peut obtenir

Certains élèves peuvent obtenir des crédits pour les titres de compétence externes accordés par des conservatoires de musique et approuvés par le Ministère (voir la note Politique/Programmes n° 133). Les élèves peuvent cumuler jusqu'à deux crédits optionnels de cette façon. Il faut tenir compte de ces crédits pour déterminer le nombre de crédits à double reconnaissance qui peuvent être accordés. Aux termes des lignes directrices, les élèves peuvent obtenir un maximum de quatre crédits optionnels grâce à des cours à double reconnaissance de crédit qui ne font pas partie du curriculum de l'Ontario et qui sont donnés par des professeurs ou instructeurs du collège, ou à une combinaison de ces crédits à double reconnaissance et d'un maximum de deux crédits pour des titres de compétences externes (en musique).

En conclusion, je tiens à vous remercier tous, au nom des apprenantes et des apprenants de l'Ontario, pour votre leadership et votre soutien continu. Il est très stimulant de travailler pour un système d'éducation solide et dynamique, financé par les fonds publics, qui offre aux élèves de plus en plus de liens et de soutiens à la transition pour assurer leur réussite dans le programme postsecondaire de leur choix. À cette fin, il est remarquable et impressionnant de constater l'esprit de collaboration et de partenariat dont font preuve les éducatrices et éducateurs des paliers secondaire et postsecondaire qui participent aux 171 programmes à double reconnaissance de crédit offerts aux élèves cette année. À titre de dirigeantes et de dirigeants du système, c'est à vous que revient le mérite d'avoir rassemblé et appuyé les membres de votre personnel dans leurs efforts pour collaborer avec leurs pairs des collèges et de la formation en apprentissage en vue de la réussite des élèves.

Je vous souhaite une bonne année scolaire et j'espère avoir l'occasion de prendre connaissance de vos expériences sur le terrain concernant les programmes à double reconnaissance de crédit et les autres composantes de notre Stratégie visant la réussite des élèves et l'apprentissage jusqu'à l'âge de 18 ans.

Steve Marshall

Pièces jointes (3)

c.c. George Zegarac, sous-ministre adjoint
Dominic Giroux, sous-ministre adjoint
Marie-Lison Fougère, sous-ministre adjointe
Kevin French, sous-ministre adjoint
Présidentes et présidents des collèges
Vice-présidentes et vice-présidents à l'enseignement des collèges
Colleges Ontario
Conseil ontarien des directrices et directeurs de l'éducation
Équipe de cogestion de l'IJECT
Présidentes et présidents des équipes de planification régionales de l'IJECT
Leaders pour la réussite des élèves des conseils scolaires
Chefs des bureaux régionaux